

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
; ; six mois, 14 ; ;
; ; un an, 25 ; ;

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 2 Janvier 1868

BULLETIN.

Dans une de ses dernières séances, le Corps législatif s'est occupé d'une question particulièrement intéressante pour nos départements-frontières : l'obligation du service militaire pour les fils d'étrangers. Un amendement dans ce sens a été soutenu par MM Des Rotours et Jules Brame. Nos honorables représentants ont fait ressortir l'inégalité qui existe entre nos jeunes gens et les fils d'étrangers aux quels il suffit de répudier la nationalité française pour s'exempter du recrutement. Ils jouissent pourtant de tous les avantages attachés à cette nationalité, et le préjudice est d'autant plus grand pour les conscrits français que les étrangers contribuent avant leur radiation à accroître le contingent que le canton est obligé de fournir.

Tout en reconnaissant les inconvénients de la législation actuelle, les ministres de la guerre et de la justice ont combattu l'amendement, en affirmant que la question est à l'étude et que le gouvernement en saisira la Chambre en temps utile. Devant ces promesses, l'amendement a été retiré.

Le *Moniteur* a publié le tableau des circonscriptions électorales qui, en vertu du décret organique du 2 février 1852, doit être publié tous les cinq ans et dont les résultats sont susceptibles de modifications en rapport avec la diminution ou l'accroissement de la population dans chaque département. Le ressort du tableau officiel que nous avons sous les yeux, que le nombre des députés à élire pendant la période quinquennale de 1867 à 1872, est fixé à deux cent quatre-vingt-douze. Il n'était que 283 pendant la période de 1862 à 1867. Il y a donc augmentation de 9 députés pour la période dans laquelle nous allons entrer, augmentation qui se répartit entre les neuf départements suivants : Aude, Cher, Finistère, Gironde, Hérault, Isère, Jura, Orne et Pyrénées-Orientales.

Par suite, l'Aude, qui ne comptait que deux circonscriptions électorales en comptera trois ; le Cher, trois également ; le Finistère, cinq au lieu de quatre ; la Gironde, six au lieu de cinq ; l'Hérault, quatre au lieu de trois ; l'Isère, cinq au lieu de quatre ; le Jura, trois au lieu de deux ; l'Orne, quatre au lieu de trois, les Pyrénées-Orientales, deux au lieu d'une.

Il n'y a rien de changé en ce qui concerne le département de la Seine, dont le nombre de députés à nommer reste fixé à neuf, malgré l'augmentation de la population.

Mardi, à deux heures, l'Empereur a reçu, en audience publique, le comte de Goltz qui a remis à Sa Majesté les lettres qui l'accréditent en qualité d'ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

On trouvera ci-dessous le discours de M. de Goltz et la réponse très pacifique de l'Empereur. Le Souverain a affirmé les sentiments d'amitié qu'il professe pour le chef de la confédération du Nord, mais il n'a pas dit si l'annexion des Etats du Sud modifierait ces sentiments.

D'après le *Bulletin international*, l'ambassadeur de Russie, M. de Budberg, avant de quitter Paris, a déclaré que la Note identique de la France, de la Russie, de

la Prusse et de l'Italie à la Porte Ottomane, n'ayant pas été comprise par la première de ces puissances dans sa véritable portée, la Russie se réservait d'agir isolément ou de s'entendre avec les deux gouvernements qui apprécieraient comme elle la situation. Cette nouvelle qui annonçait, si elle était vraie, des complications très-prochaines, est probablement prématurée, ajoute un journal parisien. Il y a lieu de supposer que l'Empereur Alexandre II, avant de s'engager et de poser officiellement la question d'Orient devant l'Europe, prendra l'avis des ambassadeurs qu'il a mandés à Saint-Petersbourg. Il ne les convoquerait pas s'il avait déjà pris ce parti irrévocable d'adopter désormais la politique militante.

L'Indépendance Belge annonce que les démissions de MM. Rogier, Vanderpeereboom, Gœthals, auraient été acceptées par le roi. Celle de M. Vanderstichelen est incertaine. MM. Frère et Bara conserveraient leurs portefeuilles. Les nouveaux ministres sont déjà désignés.

Les nouvelles de l'étranger sont nulles aujourd'hui.

J. REBOUX.

Voici le discours prononcé mardi par M. de Goltz en remettant à l'Empereur les lettres qui l'accréditent en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la confédération du Nord :

SIRE,

« J'ai l'honneur de remettre entre les mains de Votre Majesté impériale les lettres du roi, mon auguste maître, qui m'accréditent auprès d'elle en qualité d'ambassadeur extraordinaire plénipotentiaire de la confédération de l'Allemagne du Nord.

« Appelée par la constitution fédérale à représenter la Confédération dans ses relations internationales, Sa Majesté désire vivement de maintenir et de développer de plus en plus les rapports de bonne intelligence et de confiance mutuelle entre la France et les Etats confédérés. Ce désir est en même temps conforme aux sentiments d'amitié sincère dont le roi est animé envers la personne de Votre Majesté.

« C'est dans cet esprit que les ordres de mon souverain me prescrivent de remplir les fonctions que Sa Majesté vient de joindre à celles dont j'avais déjà l'honneur d'être chargé auprès de Votre Majesté.

« J'ose espérer, Sire, qu'en y mettant tout mon zèle, je réussirai à mériter la bienveillante indulgence que Votre Majesté impériale a daigné m'accorder jusqu'à présent. »

L'Empereur a répondu :

« En me notifiant les nouvelles fonctions dont vous êtes revêtu comme représentant de la Confédération de l'Allemagne du Nord, vous voulez bien me renouveler les assurances d'amitié du roi de Prusse ; je vous en remercie. De mon côté, je saisis avec plaisir cette occasion pour constater la bonne intelligence qui existe entre nos deux gouvernements et pour vous prier d'être auprès du roi l'interprète de mes sentiments.

« Ayant pu apprécier les hautes qualités qui vous distinguent, je ne doute pas que vous ne continuiez, comme par le passé, à faire tous vos efforts pour maintenir entre les deux pays cette entente amicale qui est un gage de leur prospérité et une garantie de la paix de l'Europe. »

Le *Moniteur* n'a pas paru aujourd'hui.

Le Fénelisme

Le *Morning Star* publie les nouvelles suivantes, en date de Dublin, lundi soir :

Des renforts de troupes de la marine militaire ont été dirigés sur les forts qui commandent le cours inférieur du Shannon.

Des officiers de l'armée de terre ont été envoyés à Michelstown. Les autorités ont en mains des détails sur une conspiration qui aurait pour but de détruire le câble atlantique.

Les tours de Martello, de Kingstown et de Sandycove, près de Dublin, ont reçu des renforts du régiment Prince-George et de la marine royale.

L'alarme a été donnée à Cork ; les magistrats ont fait venir des troupes dans la ville pour protéger la Banque et les établissements publics.

On a demandé par le télégraphe des renforts à Dublin.

Echos parlementaires

On suppose que la loi sur l'armée pourra être votée samedi. Dans ce cas, le Corps législatif prendrait des vacances pendant la semaine prochaine. Beaucoup de députés sont appelés dans leurs départements par des nécessités impérieuses. Un certain nombre sont venus seuls en novembre à Paris et désirent aller chercher leurs familles.

Pendant la séance de lundi, au moment où le général D'Hauteville était à la tribune, on a beaucoup remarqué un groupe qui s'était formé au pied de l'escalier qui conduit au fauteuil du président. Au milieu de ce groupe composé de députés de la droite et du centre, M. Rouher parlait à voix basse et d'un air presque mystérieux. Lorsque le groupe se fut dissipé et que chacun des membres qui le composaient eût regagné sa place, il fut entouré de ses voisins. Probablement ils lui demandaient ce qu'avait pu dire le ministre d'Etat.

M. Berger a fait son début à la tribune par un discours très préparé, très bien fait, demandant que le remplacement soit interdit dans la garde nationale mobile. C'est à propos de l'article 4 que M. Berger, qui fut autrefois sous-préfet à St-Quentin, a récité, je veux dire prononcé son discours. Cet article traite de la composition de la garde mobile ; et c'est seulement l'article 6 qui en énumère les obligations qui lui sont imposées. M. Berger le savait certainement, mais il a été bien aise pour son début d'avoir les premiers d'une discussion, et le président, comme la chambre, comprenant l'émotion inséparable d'un premier début, n'a pas voulu déranger les combinaisons de l'orateur. Il a du reste bien vite reconquis l'aplomb suffisant.

Le projet du gouvernement propose de réunir les soldats de la garde nationale mobile pendant plusieurs jours chaque année en dehors de leurs localités. La commission soutient au contraire que, jusqu'à la mobilisation en cas de guerre, les gardes nationaux ne pourront jamais être éloignés de chez eux pendant plus d'une journée. Il est facile de comprendre que suivant que l'un ou l'autre de ces systèmes sera adopté, il y aura lieu d'admettre ou de repousser la faculté du remplacement.

M. Brame, qui a parlé de sa place, forme un contraste frappant avec M. Berger. Son improvisation est incorrecte, mais pleine d'animation et de couleur. Quand une discussion semble épuisée, il sait la rajeunir en donnant à son argumentation une forme pittoresque qui va souvent jusqu'à l'exagération. Son geste impétueux menace la tête de ses voisins qui s'empresent, dès qu'il a obtenu la parole, de faire le vide autour de lui, mais qui manquent rarement de l'applaudir.

Au commencement de la séance de lundi, M. Nogens St-Laurent a déposé le rapport complémentaire de la loi sur la presse ; il n'en a pas donné lecture, mais il a annoncé que la commission avait confirmé ses résolutions premières, ce qui veut dire qu'elle a repoussé les amendements défavorables à la presse proposés depuis quelque temps. Il est bien possible que la loi sur la presse ne puisse venir en discussion dans le mois de janvier et que la chambre préfère en terminer complètement avec la réorganisation en discutant la loi sur le remplacement que le ministre de la guerre a dit devoir être présentée immédiatement après le vote de la loi militaire.

La séance de mardi n'a présenté aucun caractère saillant. Même affluence de public dans les tribunes. M. Thiers a pris plusieurs fois la parole, mais sans sortir de son banc. La majorité ne l'a pas toujours écouté avec faveur. En revanche, elle a applaudi avec ardeur MM. Vuitry et le maréchal Niel.

L'article V concernant la garde mobile a été voté avec une minorité de 44 voix. M. Pelletan a déposé une demande d'interpellation relative aux circonscriptions électorales. Les exclamations qui ont accueilli ses paroles donnent à croire que l'interpellation ne sera pas autorisée.

M. de Kervéguen a paru un instant à la séance de mardi. Lundi il s'est tenu chez M. Berryer une séance du jury d'honneur qui s'est prolongée jusqu'à minuit. Le résultat est tenu secret. Il paraît au reste que M. Berryer est souffrant : depuis plusieurs jours, il n'a pas paru à la Chambre.

L'élection des Vosges occupe toujours la sous-commission qui se réunit tous les jours. On sait que chacune des vérifications d'élections est soumise à un bureau qui se compose d'une trentaine de députés tirés au sort. Quand une élection a été vérifiée par un bureau, l'élection qui vient ensuite est soumise au bureau qui soit dans l'ordre des numéros. Ainsi la dernière élection est vérifiée par le 8^{me} bureau ; celles d'Indre et Loire et de la Somme seront soumises au 9^{me} bureau et au 1^{er} qui recommence la série.

Un mot tout récent de M. de Broglie sur les affaires actuelles : « Je ne vois partout que des bêtises ; l'opposition en dit et le gouvernement en fait. »

M. Dumiral dont on s'est beaucoup occupé la semaine dernière est un avocat de l'Auvergne, amené à Paris par l'amitié de M. Rouher. C'est un physique un colosse à épaules larges, à reins solides, mais dont la voix ne répond nullement à ce que promet la robuste charpente du corps. La voix est grêle, nasillarde ; on dirait qu'il a joué à la drogue avec la nature, et que, ayant perdu la partie, il a été condamné à avoir toujours trois ou quatre bâtons pendus à califourchon sur le nez.

En outre, il prononce la voyelle o d'une manière particulière ; il en fait la diphthongue eu, et dit, par exemple ; *qu'emmissieur*, au lieu de commission.

On disait de l'Alboni qu'elle ressemblait à un éléphant qui aurait avalé un rossignol ; ce serait une grenouille que que M. Dumiral aurait avalé.

Au reste, c'est un homme de progrès ; ainsi il écrit actuellement son nom en deux mots : Du Miral, lorsque jadis il l'écrivait en un seul mot. Est ce un oubli ou une malice de la questure ? son nom figure dans les listes de députés à la lettre D, mais en deux mots, tandis que les autres députés sont classés par les premières lettres de leurs noms sans égard pour la particule.

Lorsque M. Liégeois prononça son discours dont le style poétique captiva M. Belmontel, il fit beaucoup d'emprunts à la mythologie et, par exemple, compara la commission de l'armée à l'Olympe de la fable. Les membres de la commission

acceptant la qualification s'empressèrent pendant une suspension de la séance, de se partager les rôles des Dieux de l'Olympe. Le président Larrabure devint Jupiter, M. Dumiral Hercule, M. Jérôme David, reçut le nom de Neptune, etc.

CH. CAHOT.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix

Paris, 1^{er} janvier.

L'année finit avec des paroles pacifiques prononcées aux Tuileries. Le discours de M. de Goltz et la réponse de l'Empereur sont très clairs. En les relisant pour la seconde fois, nous nous demandons comment, quand pareils témoignages sont échangés, il peut y avoir encore des gens capables de prévoir pour l'année 1868, une lutte entre la France et la Prusse...

La reconnaissance de la confédération du Nord par toutes les puissances et concertée préalablement entre les divers cabinets, peut donc sembler un nouveau gage de bon accord entre la France et l'Allemagne ; et le chef du gouvernement français, en affirmant ses sentiments d'amitié pour le roi Guillaume, est évidemment convaincu de sa volonté de conformer les actes de sa politique aux stipulations des récents traités. Il est donc bien démontré que la France ne met aucun obstacle au développement légitime et pacifique de l'influence prussienne ; et s'il naît quelque complication, c'est uniquement à la Prusse qu'il faudra en faire remonter la responsabilité ; le gouvernement français persiste dans sa neutralité bienveillante. On s'est montré dans le public généralement satisfait ; mais la crise actuelle tenant à des causes multiples, il ne peut suffire de quelques paroles pour en paralyser les effets. Par conséquent, attendez-vous à ce que, une fois la bonne impression passée, les inquiétudes si souvent exposées, se fassent jour de nouveau.

Je ne connais pas encore la réponse que l'Empereur a faite aux félicitations du Corps diplomatique, s'exprimant par la voix du nonce, Mgr Chigi ; on dit qu'elle formule une espérance de paix.

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que la politique est réléguée aujourd'hui au dernier rang et qu'on ne s'occupe ici que de la fête du 1^{er} janvier et des réjouissances de famille.

CH. CAHOT.

Bourse de Paris du 31 décembre.

La réponse des primes a eu lieu aujourd'hui ; les efforts visibles, mais exercés en sens contraires pour influencer les cours, ont donné pour résultante l'immobilité à 68.35.

Le langage des journaux du matin fait croire que le général Menabrea a pu enfin mettre son ministère au complet ; mais restera toujours la question de savoir s'il aura la majorité d'une Chambre si divisée ; et puis, malheureusement en Italie, les finances sont plus rares que les financiers.

Cela n'en a pas moins raffermi l'Italien qui ferme à 44.57 1/2 après avoir hésité longtemps sous les offres du comptant, et être tombé à 44.30.

La Bourse de Marseille, si l'on en juge par le nombre et les écarts de ses cours, a dû être très-agitée ; elle nous envoie les cotes extrêmes 68.17 1/2 et 65.35.

Le déport est toujours modéré, à 0.07. On a traité beaucoup d'affaires à 0.12 1/2 non escomptable.

Nous voyons avec plaisir les vendeurs se précautionner contre l'abus des comptes ; c'est là le plus efficace moyen de résistance.

Il s'est produit après la Bourse sur le 3 0/0 un mouvement de reprise assez violent et auquel les autres valeurs n'ont pas pris part. Un instant on a demandé à 68.42 1/2 pour se séparer vers quatre heures à 68.40 offert.

Les hausseurs de la dernière heure ex-pliquaient leurs achats posthumes par la